

Copie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Le Secrétaire d'Etat
auprès du ministre de la Défense et des Anciens Combattants*

Marc Laffineur

Paris, le 19 JUIL 2011

N° CAB/SDBC/BSQC/11005137
DEF/CAB/SDBC/BSQC/QPA

MD/2011004287

V/REF : lettre du 31 mai 2011

Monsieur le Président,

Vous aviez appelé l'attention de Monsieur Gérard Longuet, qui m'a chargé de vous répondre, sur la requête dont vous a saisi l'Association des pensionnés de la marine marchande du Finistère, tendant à ce que ces anciens marins, ressortissants de l'Établissement national des invalides de la marine, puissent obtenir le bénéfice de la campagne simple au titre des services qu'ils ont accomplis durant les conflits d'Afrique du Nord.

Cette demande a retenu toute mon attention. Toutefois, je dois vous préciser que l'adoption d'une telle mesure nécessiterait la réforme du code des pensions de retraite des marins français du commerce, de pêche ou de plaisance.

Son examen relève par conséquent de la compétence du ministre de tutelle des ressortissants dudit code, le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à qui j'ai transmis votre courrier, en lui demandant de bien vouloir vous faire connaître sa position concernant ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Marc LAFFINEUR

Monsieur François MARC
Sénateur du Finistère
Vice-président de la commission des finances
2 rue de la Mairie
29800 La Roche-Maurice